

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 20 mars 2013 à 18 heures 30 -
Illzach

Sur convocation du 14 mars 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 20 mars 2013 à 18 heures 30, en mairie d'Illzach.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Madame Rachel **BAECHTEL** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Monsieur Olivier **BECHT** à Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**
Monsieur Jean-Pierre **FÄH** à Monsieur Bernard **RAPP**
Monsieur Georges **OTTENWAELDER** à Monsieur Gérard **THUET**
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (L'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2013
2. Assurances – dommages aux biens – avenant portant intégration des constructions en cours au stade clos et couvert, extension des garanties – autorisation de signer
3. Approbation du compte administratif 2012
4. Approbation du compte de gestion 2012
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012
6. Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2013
7. Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2013
8. Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2013
9. Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2013 – signature de la convention d'objectifs
10. Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2013 – signature de la convention d'objectifs
11. Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2013
12. Contributions des communes au syndicat pour l'année 2013 – fixation du montant et de la périodicité de versement
13. Approbation du budget primitif 2013
14. Acquisition d'un local destiné à accueillir l'atelier de mécanique du syndicat
15. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
16. Habsheim – rénovation de l'école maternelle du centre – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
17. Rixheim – construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
18. Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
19. Baldersheim – réaménagement des rues des Dahlias et de Provence – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom
20. Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
21. Dietwiller – réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Clemessy – autorisation de signer
22. Rixheim – Alimentation en eau potable du complexe sportif et de la structure petite enfance-périscolaire d'Ile Napoléon – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
23. Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et de Niffer – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
24. Rixheim – réaménagement de la rue de Provence et de l'impasse de l'Artois – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
25. Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim – engagement de la procédure de délégation de service public
26. Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim – engagement de la procédure de délégation de service public
27. Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – printemps 2013
28. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Michel RIES, représentant M. Daniel ECKENSPIELLER, maire d'Illzach, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président propose à l'assemblée, qui l'accepte, d'ajouter un point à l'ordre du jour :

28. Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du centre – modification de l'A.P.D. sur avis du service des bâtiments de France – lancement de la nouvelle consultation

Il passe ensuite à l'examen du premier point de l'ordre du jour ainsi modifié.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 13 février 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

A la demande de M. Albert SCHOLER, M. le président propose de rectifier comme suit le délibéré du point n° 22 (entretien des installations d'éclairage public – attribution du marché), l'intéressé s'étant abstenu lors du vote :

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Albert SCHOLER) :

- ***Prend acte et approuve le résultat de la consultation ;***
- ***Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.***

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 février 2013, tel que rectifié ;***
- ***Charge M. le président de transmettre en sous-préfecture, un nouvel extrait des délibérations pour le point considéré.***

Point n° 2 : Assurances – dommages aux biens – avenant portant intégration des constructions en cours au stade clos et couvert, extension des garanties – autorisation de signer

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical avait attribué à la société Groupama le lot n° 1 – dommages aux biens et risques annexes, du marché d'assurances dont elle avait alors renouvelé les contrats à la suite d'une procédure de mise en concurrence.

Les dispositions du contrat signé avec la compagnie précitée stipulent que les locaux en cours de réhabilitation sont garantis uniquement en incendie, tempête et catastrophe naturelle et sont indemnisés en valeur réelle jusqu'à la fin des travaux.

Il y aurait lieu de compléter ces dispositions, par voie d'avenant, afin :

- D'une part, d'inclure dans le périmètre des garanties du contrat, les constructions neuves, dès achèvement du clos et couvert ;
- D'autre part, d'étendre la couverture actuelle aux actes de vandalisme et risques similaires.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les propositions de modification du contrat d'assurances dommages aux biens, ci-dessus exposées ;**
- **Charge M. le président de négocier avec la société Groupama, les conditions d'amendement du contrat en cours, pour y introduire les deux améliorations susvisées ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

Point n° 3 : Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2012 (tableau joint en annexe n° 1) qui se présente comme suit :

Opérations de l'exercice 2012

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 143 198,14 €	6 338 576,16 €	2 195 378,02 €
Investissement	14 532 241,20 €	13 696 206,28 €	- 836 034,92 €

Après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2011, les résultats d'exécution 2012 s'ordonnent ainsi :

Résultat d'exécution 2012

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement en 2012	Résultat 2012	Résultat de clôture 2012
Fonctionnement	4 660 597,29 €	- €	2 195 378,02 €	6 855 975,31 €
Investissement	4 754 170,97 €	- €	- 836 034,92 €	3 918 136,05 €
Total	9 414 768,26 €	- €	1 359 343,10 €	10 774 111,36 €

Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice, s'établissent de la façon suivante :

Section d'investissement

Recettes

Chapitres	Article	Intitulé	Montant
13	1322	Subventions d'équipement (régions)	84 387,98 €
	1323	Subventions d'équipement (départements)	2 019 666,10 €
	13258	Subventions d'équipement (groupements)	2 675 883,06 €
	1326	Subventions d'équipement (autres E.P.)	693 108,00 €
16	1641	Emprunts en euros	155 000,00 €
045	458102	Opérations pour compte de tiers	560 000,00 €
Total des restes à réaliser			6 188 045,14 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	50 960,39 €
	20421	Subventions d'équipements	100 704,69 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	78 000,00 €
23	2313	Constructions	11 953,68 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	6 377 785,70 €
	2317	Immobilisations reçues	2 173 966,86 €
045	458102	Transformation ancien siège CCIN	28 002,22 €
Total des restes à réaliser			8 821 373,54 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, l'exécution du budget 2012 peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	4 143 198,14 €	6 338 576,16 €	2 195 378,02 €
	(I)	14 532 241,20 €	13 696 206,28 €	- 836 034,92 €
Reports de l'exercice N-1	(F)	- €	4 660 597,29 €	4 660 597,29 €
	(I)	- €	4 754 170,97 €	4 754 170,97 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	8 821 373,54 €	6 188 045,14 €	- 2 633 328,40 €
Résultat cumulé	(F)	4 143 198,14 €	10 999 173,45 €	6 855 975,31 €
	(I)	23 353 614,74 €	24 638 422,39 €	1 284 807,65 €
	Total	27 496 812,88 €	35 637 595,84 €	8 140 782,96 €

Après avoir présenté le compte administratif 2012 et l'état de réalisation des autorisations de programme-crédits de paiement votés en 2012, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Bernard NOTTER), approuve le compte administratif de l'exercice 2012.

Point n° 4 : Approbation du compte de gestion 2012

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion, établi par le comptable du Trésor au titre de l'exercice 2012, s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2011 :

Opérations de l'exercice 2012

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 143 198,14 €	6 338 576,16 €	2 195 378,02 €
Investissement	14 532 241,20 €	13 696 206,28 €	- 836 034,92 €

Résultat d'exécution 2012

	Résultat de clôture 2011	Part affectée à l'investissement en 2012	Résultat 2012	Résultat de clôture 2012
Fonctionnement	4 660 597,29 €	- €	2 195 378,02 €	6 855 975,31 €
Investissement	4 754 170,97 €	- €	- 836 034,92 €	3 918 136,05 €
Total	9 414 768,26 €	- €	1 359 343,10 €	10 774 111,36 €

Restes à réaliser 2012

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	8 821 373,54 €	6 188 045,14 €	- 2 633 328,40 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Approuve le compte de gestion de l'exercice 2012.**

Point n° 5 : Affectation des résultats 2012

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats. Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 6 855 975,31 € l'excédent cumulé se dégagant en section de fonctionnement. Monsieur le président propose au comité syndical **d'affecter en totalité cet excédent au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2013**, et invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2012, telle que ci-dessus proposée.

Point n° 6 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2013

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre au sein du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin. Le montant du premier acompte appelé au titre de l'année 2013 s'élève à 104 480,34 €. Identique au montant payé en 2012, il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2012	2013	Évolution
Baldersheim	8 200,72 €	8 200,72 €	+ 0,00 %
Battenheim	4 544,21 €	4 544,21 €	
Dietwiller	3 963,10 €	3 963,10 €	
Habsheim	15 517,45 €	15 517,45 €	
Rixheim	29 738,91 €	29 738,91 €	
Sausheim	42 515,94 €	42 515,94 €	
Total	104 480,34 €	104 480,34 €	

Compte tenu des négociations en cours avec le syndicat mixte de la brigade verte et dans l'attente des conclusions de la réunion de concertation qui se tiendra le 28 mars 2013, M. le président propose au comité syndical d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402, mais de surseoir au paiement de la contribution.

Le cas échéant, le point sera donc à nouveau inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'inscrire au budget primitif 2013, chapitre 65, article 655402, les crédits nécessaires au versement de la contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin ;**
- **Dit que le règlement de cette participation est suspendu jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération autorise expressément M. le président à l'ordonner.**

Point n° 7 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2013

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre par le service départemental d'incendie et de secours.

La commune de Dietwiller ayant récemment adhéré au SIVU de Dietwiller-Schlierbach-Landser, compétent en matière d'organisation des services de secours, c'est cette dernière structure qui paiera désormais sa participation au S.D.I.S.

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2013 s'élève donc à 456 014,00 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2012	2013	Évolution
Baldersheim	35 426,00 €	36 099,00 €	+ 1,90 %
Battenheim	19 028,00 €	19 390,00 €	
Dietwiller	18 165,00 €		
Habsheim	70 813,00 €	72 159,00 €	
Rixheim	217 232,00 €	221 359,00 €	
Sausheim	105 012,00 €	107 007,00 €	
Total	465 676,00 €	456 014,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 456 014,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2013 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 8 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2013

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban.

Le montant de la participation prévisionnelle appelée au titre de l'année 2013 s'élève à 8 500,74 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2012	2013	Evolution
Baldersheim	2 778,02 €	2 833,58 €	+ 2,00 %
Battenheim	2 778,02 €	2 833,58 €	
Sausheim	2 778,02 €	2 833,58 €	
Total	8 334,06 €	8 500,74 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 8 500,74 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2013 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 9 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2013 – signature de la convention d'objectifs

Par délibération du 19 décembre 2007, la communauté de communes de l'île Napoléon confiait à l'association « La Passerelle », par voie de convention d'objectifs, l'organisation de l'accueil petite enfance, du périscolaire et des centres de loisirs et de séjours sur la commune de Rixheim.

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. précisait, pour l'année 2010, la répartition de ces activités entre la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace agglomération et le syndicat de communes de l'île Napoléon.

En effet, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'île Napoléon, celui-ci détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a renouvelé en 2012, la convention d'objectifs signée avec l'association « La Passerelle » pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ».

Cependant, depuis cette année et l'ouverture de la nouvelle structure d'Entremont, l'accueil de loisirs – mercredis, petites et grandes vacances – fait l'objet d'une délégation de service public. Ne subsistent dès lors, au titre de la convention précitée, que les séjours et les activités tierces au bénéfice de la jeunesse, notamment les animations de rue et le pôle Ciner'J.

Le renouvellement de ladite convention sera donc assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention ramenée à 165 000,00 €, y compris la quote-part servant à couvrir le règlement, par l'association, des charges afférentes à l'occupation des locaux mis à sa disposition par la ville de Rixheim.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2013 avec l'association « la Passerelle » au titre des missions « séjours et activités en direction de la jeunesse » de la compétence du syndicat de communes de l'île Napoléon ;**
- **Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 165 000,00 € pour l'année 2013 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 10 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2013 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Monsieur le président propose au comité syndical de renouveler ce concours, à hauteur de 75 000,00 €, le versement de la subvention étant subordonné à la signature d'une convention d'objectifs.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim une subvention d'équilibre de 75 000,00 € pour l'année 2013 ;**
- **Autorise M. le président à signer avec l'association concernée, la convention d'objectifs y afférente ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 11 : Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2013

Par courrier du 5 mars 2013, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre de 16 000,00 € pour l'année en cours.

L'inspection générale de l'administration générale souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du S.C.I.N. développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement par deux fois aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise le repas de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer, par l'amicale, diverses prestations et animations.

Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'accéder à la demande de subvention présentée. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (article 657401).

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du S.C.I.N. une subvention annuelle d'équilibre de 16 000,00 € pour l'année 2013 ;**
- **Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.**

Point n° 12 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2013 – fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au S.C.I.N. pour l'année 2013 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	494 300,00 €	467 747,00 €	962 047,00 €
Battenheim	386 200,00 €	429 797,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	450 400,00 €	227 199,00 €	677 599,00 €
Habsheim	761 800,00 €	380 927,00 €	1 142 727,00 €
Illzach	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
Rixheim	1 937 500,00 €	- €	1 937 500,00 €
Sausheim	1 597 700,00 €	1 552 300,00 €	3 150 000,00 €
Total	5 629 700,00 €	3 057 970,00 €	8 687 670,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement, par douzième. L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2013.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2013, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.**

Point n° 13 : Approbation du budget primitif 2013

Débatues lors du comité syndical du 13 février 2013, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'Île Napoléon pour l'année à venir.

Cette quatrième année conforte la politique initiée en 2010, de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service des communes membres du syndicat, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 3) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	3 251 300,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Actions jeunesse (y compris reliquat 2012).....	2 329 000,00 €
	- Location et charges siège S.C.I.N.....	190 000,00 €
	- Entretien de la colline de jeux de Sausheim	54 450,00 €
	- Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	250 100,00 €
	- Charges du groupe scolaire d'Île Napoléon	108 650,00 €
012	Charges de personnels	1 171 115,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Rémunération du personnel affecté au groupe scolaire	220 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	815 572,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Subvention La Passerelle	165 000,00 €
	- Subvention Les Copains d'Abord (reliquat 2012)	31 000,00 €
	- Contributions aux organismes de regroupement	472 772,00 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	365 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 500,00 €
022	Dépenses imprévues (réserves)	135 783,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 017 805,00 €
042	Dotations aux amortissements	106 300,00 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	6 855 975,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	370 000,00 €

74	Dotations, subventions et participations	5 629 700,00 €
	<i>Dont :</i>	
	- <i>Dotations des communes</i>	<i>5 629 700,00 €</i>
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2013 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 12 871 675,00 €.

Elle est en augmentation d'environ 2 500 000,00 € par rapport à l'année 2012, en raison essentiellement de l'accroissement du virement à la section d'investissement (autofinancement), qui passe de 4 849 627,00 € à 7 017 805,00 €, et du report sur 2013 de certaines dépenses liées aux activités jeunesse, non réalisées en 2012.

Au sens strict, les charges de fonctionnement de l'exercice 2013 (chapitres 011, 012 et 65) diminuent prévisionnellement de 30 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 25 329 561,00 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	651 150,00 €
20	Immobilisations incorporelles	366 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	672 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	206 500,00 €
23	Immobilisations en cours	21 619 200,00 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- <i>Travaux de bâtiments</i>	<i>14 735 700,00 €</i>
	- <i>Travaux de voirie</i>	<i>6 633 600,00 €</i>
	- <i>Travaux groupe scolaire Ile Napoléon</i>	<i>59 500,00 €</i>
45	Opérations pour compte de tiers (projets m2A)	30 000,00 €
020	Dépenses imprévues (réserves)	1 784 011,00 €

En recettes, cette section se répartit entre :

001	Excédent d'investissement reporté	3 918 136,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	400 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	9 406 470,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 727 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	183 350,00 €
45	Opérations pour compte de tiers (projets M2A)	570 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 017 805,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	500,00 €
040	Dotations aux amortissements	106 300,00 €

Par ailleurs, à la demande de ses communes membres, le S.C.I.N. a élaboré en 2010 un programme de travaux de voiries et de bâtiments, dont certaines opérations sont échelonnées jusque début 2014.

Ces opérations concernent :

- L'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente de Baldersheim ;
- La réhabilitation du bâtiment de l'ACL de Sausheim ;
- La rénovation de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux de Sausheim ;
- Le réaménagement de la rue Wilson à Rixheim ;
- La construction d'une salle de sport à Rixheim ;
- La construction d'un centre technique municipal à Habsheim ;
- La réfection des voiries du lotissement « La Valbonne » à Dietwiller ;
- La construction d'une école maternelle avec périscolaire à Dietwiller.

L'ensemble de ces programmes s'élève à 21 440 000,00 € TTC, compte tenu des dernières évolutions des projets.

Concernant le financement de ces opérations, le F.C.T.V.A. est encaissé avec un décalage d'une année à hauteur de 15,482 % sur le montant TTC, le solde étant couvert par l'affectation de fonds propres, de l'emprunt pour les travaux de voirie et des subventions.

Afin de garantir la réalisation de ces opérations, il est proposé de reconduire les autorisations de programmes et crédits de paiement engagés en 2010, en les ajustant au regard des crédits consommés et de l'évolution des projets concernés.

La procédure des autorisations de programmes – crédits de paiement (A.P.-C.P.) permet de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires au paiement des travaux d'investissement d'une opération s'échelonnant sur plusieurs années. C'est une procédure dérogatoire au principe d'annualité budgétaire ; il s'agit de dissocier l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel et ainsi de limiter le recours aux reports de crédits.

La situation de ces autorisations de programmes est présentée chaque année au budget primitif et au compte administratif.

Un échéancier prévisionnel des crédits de paiement est joint à la présente (annexe n° 4) ; il est donné à titre indicatif, la répartition annuelle pouvant être modifiée si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu** les articles 50 et 51 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'administration générale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P.-C.P.) codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;
- Vu** l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Entendu** le rapport de M. le président ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le budget primitif 2013 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses :**
 - o à 12 871 675,31 € pour la section de fonctionnement ;
 - o à 25 329 561,36 € pour la section d'investissement.
- **Approuve la création des autorisations de programmes, leur ventilation ainsi que leur échéancier prévisionnel tels que détaillés en annexe n° 4, pour un montant global de 21 440 000,00 € TTC ;**
- **Dit que les crédits de paiement y afférents, mentionnés à titre indicatif, pourront être modifiés si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;**
- **Dit qu'une situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année en annexe du compte administratif et du budget primitif ;**
- **Autorise M. le président, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de création, l'autorisation de programme ou l'engagement et à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions à recevoir.**

Point n° 14 : Acquisition d'un local destiné à accueillir l'atelier de mécanique du syndicat

Depuis 2010, l'atelier de mécanique du syndicat est installé au centre technique municipal de Baldersheim, qui met gracieusement à disposition les locaux et les équipements nécessaires.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention, validée par le comité syndical le 20 janvier 2010 et qui est arrivée à expiration de ses renouvellements possibles, le 31 décembre 2012. Il y aurait donc lieu, le cas échéant, de conclure un nouvel accord avec la commune.

Toutefois, la possibilité se présente aujourd'hui d'acquérir un local commercial sis 5 rue Alcide de Gaspéri à Sausheim, en plein cœur de la zone Espale, en face des services administratifs. La surface au sol est de 202 m² S.H.O.N., avec une entrée à l'avant et une porte sectionnelle à l'arrière.

Outre un rapprochement de l'ensemble des services du syndicat, ce local permettrait également de remiser les véhicules aujourd'hui stationnés sur le parking arrière de la Banque Populaire et de libérer l'espace actuellement occupé à Baldersheim. Le local

en question ne nécessite en outre, que quelques aménagements intérieurs pour être tout à fait fonctionnel.

Les services de France Domaine ont été saisis, afin qu'ils procèdent à une évaluation de ce bien, dans la perspective de son acquisition. La valeur vénale actuelle a été estimée à 192 500,00 € hors taxes (TVA à reverser éligible au fonds de compensation) et droits de mutation.

L'acquisition, financée par un emprunt de 192 000,00 € sur 15 ans pour le principal et par autofinancement pour les frais et taxes, serait répartie entre les communes membres du S.C.I.N., selon la clé habituelle. Les travaux à réaliser seraient ventilés de la même manière.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'acquisition du local commercial sis 5 rue Alcide de Gaspéri à Sausheim, d'une surface de 202 m² S.H.O.N. (lot n° 4, section 12, n° 362/69) au prix de 192 500,00 € hors taxes et droits de mutation ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget, par décision modificative ;**
- **Dit que le financement de cette acquisition se fera par un emprunt de 192 000 €, remboursable sur 15 ans, pour le principal, et par autofinancement pour les frais et taxes ;**
- **Dit que le remboursement de cet emprunt, les frais et taxes ainsi que les travaux d'aménagement à réaliser, seront répartis entre les communes concernées, selon la clé habituelle, à savoir :**
 - o **Baldersheim..... 11,43 %**
 - o **Battenheim..... 8,57 %**
 - o **Dietwiller..... 8,57 %**
 - o **Habsheim..... 14,29 %**
 - o **Rixheim..... 28,57 %**
 - o **Sausheim..... 28,57 %**
- **Autorise M. le président à effectuer toute démarche et à signer tous documents à l'effet des présentes.**

Point n° 15 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical approuvait l'engagement d'un diagnostic afférent à la rénovation et la mise en conformité de l'actuel club-house de football à Baldersheim.

Les conclusions de cette étude ont permis de mettre en évidence d'une part, la vétusté du bâtiment et d'autre part, une non-conformité générale en matière de sécurité incendie, d'accessibilité, etc., nécessitant la réalisation de très importants travaux de réhabilitation.

C'est ainsi qu'en séance du 23 mars 2012, le comité syndical autorisait M. le président à engager les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée afférente à cette opération.

Au vu des chiffrages des différents scénarii, la commune a décidé de s'orienter vers la réhabilitation de l'actuel club-house de football, et de procéder en outre à un renforcement de l'isolation thermique ainsi qu'au remplacement de la chaudière du complexe sportif attenant.

A ce stade de la réflexion, le coût global de ces travaux a été estimé à 630 000,00 € HT.

Il y a lieu à présent d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre chargé de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-21107 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valide le principe du projet de réhabilitation de l'actuel club-house de football, et de renforcement de l'isolation thermique avec remplacement de la chaudière du complexe sportif attenant, à Baldersheim ;**
- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux établie par le programmiste, qui s'élève à 630 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

Point n° 16 : Habsheim – rénovation de l'école maternelle du centre – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de rénovation de l'école maternelle du centre à Habsheim fait partie du programme de travaux 2013.

En séance du 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant des honoraires s'élève à 35 250,00 € HT, calculé sur une base prévisionnelle de travaux de 300 000,00 € HT.

Au stade A.P.D., les prestations attendues après concertation avec la commune ont été chiffrées à 294 310,00 € HT, selon le détail ci-dessous :

- Isolation thermique extérieure65 910,00 € HT
- Electricité4 200,00 € HT
- Chauffage/V.M.C. (dont remplacement 1 chaudière)135 900,00 € HT
- Sanitaires.....8 900,00 € HT
- Menuiserie bois12 500,00 € HT
- Menuiserie extérieure14 600,00 € HT

- Peinture intérieure & extérieure5 800,00 € HT
- Revêtements de sols4 450,00 € HT
- Serrurerie4 550,00 € HT
- V.R.D.....23 200,00 € HT
- Isolation des combles.....14 300,00 € HT

- **Total.....294 310,00 € HT**

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-51303 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la rénovation de l'école maternelle du centre à Habsheim, chiffrée à 294 310,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 17 : Rixheim – construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance et d'un périscolaire dans le quartier d'Ile Napoléon – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 12 juin 2012, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 14 janvier 2013, fixant la date limite de remise des offres au 15 février 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des dossiers reçus en réponse, examinés par la commission M.A.P.A. les 19 février et 11 mars 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
1	Terrassements – voiries	Sarmac à Rixheim Option : moins-value pour remplacement des matériaux de remblai par des matériaux recyclés	128 809,02 € - 1 387,76 €
2	Gros-œuvre	Scherberich à Colmar	449 500,00 €

3	Ossatures et habillages bois	<i>Infructueux</i>	
4	Echafaudages	Echapro à Mulhouse	9 824,70 €
5	Étanchéité TPO	Galopin à Mulhouse	127 347,52 €
6	Isolation extérieure collée	Marquès ACM Frères à Sundhoffen	51 482,09 €
7	Menuiserie extérieure bois/alu – vitrerie	<i>Sursis à statuer</i>	
8	Stores BSO	OFB à Kilstett (67)	23 383,91 €
9	Serrurerie	Ferronnerie Mary à Waldighoffen	32 109,22 €
10	Plâtrerie	<i>Sursis à statuer</i>	
11	Electricité – courants faibles	<i>Infructueux</i>	
12	Chauffage – ventilation	Labeaune à Sundhoffen	263 047,43 €
13	Sanitaire – ECS solaire	Roth David à Ensisheim	115 175,00 €
14	Réseaux enterrés	Sarmac à Rixheim	57 541,40 €
15	Equipements de cuisine	Cuisine Pro à Furdenheim (67)	36 223,00 €
16	Menuiserie intérieure bois	<i>Infructueux</i>	
17	Mobilier sur mesure	Kleinhenny Pierre à Illzach	85 513,00 €
18	Chapes	<i>Infructueux</i>	
19	Carrelage	<i>Infructueux</i>	
20	Sols souples	CDRE à Geipolsheim Gare (67)	32 883,74 €
21	Peinture	Onimus à Kingersheim	18 000,00 €
22	Espaces verts	Parcs et Jardins à Colmar	22 036,29 €
23	Clôtures	Grillages Wunschel à Châtenois (67)	10 243,70 €
24	Nettoyage de chantier et de finition	<i>Infructueux</i>	
23	Test d'étanchéité à l'air	Abathern à Lutterbach	1 680,00 €
Montant total HT des marchés attribués (option comprise)			1 463 412,26 €

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-41045 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A. ;**
- **Décide de déclarer infructueux les lots suivants :**
 - o **3 – ossatures et habillages bois ;**
 - o **11 – électricité – courants faibles ;**
 - o **16 – menuiserie intérieure bois ;**
 - o **18 – chapes ;**
 - o **19 – carrelage ;**
 - o **24 – nettoyage de chantier et de finition ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour les lots mentionnés à l'alinéa précédent.**

Point n° 18 : Sausheim – réhabilitation du bâtiment de la mairie annexe – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 30 mars 2011, le comité syndical approuvait l'engagement d'un diagnostic afférent à la rénovation du bâtiment « mairie annexe » sis 29 rue de Mulhouse à Sausheim.

Les travaux consistent pour l'essentiel à :

- Restructurer les locaux du service social ;
- Créer des locaux d'archives municipales pour environ 300 mètres linéaires d'archivage ;
- Mettre le bâtiment en conformité avec les normes « accessibilité » et « sécurité incendie » en vigueur ;
- Améliorer les performances énergétiques.

A ce stade de la réflexion, le coût des travaux a été estimé à 645 000,00 € HT.

Il y a lieu à présent de lancer un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée, avec remise de prestations en application des articles 28 et 74 du code des marchés publics, afin de désigner les maîtres d'œuvres qui seront admis à présenter un projet.

S'agissant, selon les souhaits de la commune, d'une procédure particulière, comportant remise de documents, il y aurait lieu de constituer une commission MAPA spécifique qui aura pour objet :

1. De retenir, au 1^{er} tour, les 3 candidats amenés à présenter un projet ;
2. Au second tour, d'évaluer les prestations fournies, de vérifier leur conformité avec le règlement de la consultation, de négocier notamment les honoraires le cas échéant et de proposer au pouvoir adjudicateur le candidat qui aura présenté le projet le plus intéressant.

Ladite commission pourrait être constituée comme suit :

- M. le président ou son représentant ;
- Quatre membres, désignés spécialement pour l'occasion au sein du comité syndical.

S'agissant de l'indemnité forfaitaire à verser aux candidats non retenus à l'issue du second tour, il est proposé de la fixer à 3 000,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31108 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux qui s'élève à 645 000,00 € HT pour les travaux de restructuration du bâtiment « mairie annexe » sis 29 rue de Mulhouse à Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée, selon les modalités ci-dessus définies ;**
- **Désigne en son sein les membres de la commission M.A.P.A. spécifique, à savoir :**
 - o **M. Daniel BUX**
 - o **M. Jean-Pierre BARI**
 - o **M. Guy OMEYER**
 - o **M. Michel RIES**
- **Décide de verser une indemnité forfaitaire de 3 000,00 € HT aux candidats non retenus à l'issue du second tour.**

Point n° 19 : Baldersheim – réaménagement des rues des Dahlias et de Provence – participation à la mise en souterrain du réseau France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement des rues des Dahlias et de Provence à Baldersheim.

Les services de France Télécom ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 4 200,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Travaux Publics Schneider de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires au règlement des prestations de l'opérateur sont inscrits à l'article 20421-21102 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux de réaménagement des rues des Dahlias et de Provence à Baldersheim, aux conditions ci-dessus définies ;**

- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 20 : Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement des rues du Moulin et de l'Union à Baldersheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 700 mètres pour la rue du Moulin, de 150 mètres pour la rue de l'Union et comprend :

- La reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures franchissables type A2 et d'un pavé granit formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 585 000,00 € HT (699 660,00 € TTC). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits à l'article 2317-21207 du budget primitif 2013.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement des rues du Moulin et de l'Union à Baldersheim, chiffrée à 585 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 21 : Dietwiller – réaménagement des voiries du lotissement La Valbonne – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Clemessy – autorisation de signer

Par délibération du 7 septembre 2011, le comité syndical autorisait la signature d'un marché de 151 035,00 € HT (180 637,86 € TTC) avec l'entreprise Clemessy de Mulhouse, pour le lot 2 – éclairage public, dans le cadre du réaménagement des voiries du lotissement « La Valbonne » à Dietwiller.

Les prestations initialement prévues doivent faire l'objet de certaines adaptations techniques, à savoir :

- En plus-value, l'ajout de 59 modules de diagnostic et de commande pour luminaire à leds ;
- En moins-value, la suppression des 60 kits de connexion pour décorations de Noël.

Ces modifications entraînent une augmentation de la masse des travaux de 6 538,00 € HT (7819,45 € TTC), portant le nouveau montant du marché à 157 573,00 € HT (188 457,31 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une hausse de 4,33 % du montant du marché initial.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 20 février 2013, émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés, en tant que de besoin, à l'article 2317-61101 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant ci-dessus détaillé, d'un montant de 6 538,00 € HT, au marché de l'entreprise Clemessy de Mulhouse, pour les travaux d'éclairage public des voiries du lotissement La Valbonne à Dietwiller ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.**

Point n° 22 : Rixheim – Alimentation en eau potable du complexe sportif et de la structure petite enfance-périscolaire d'Ile Napoléon – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 4 décembre 2012, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour réaliser l'alimentation en eau potable du futur complexe sportif et de la structure petite enfance / périscolaire à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 27 février 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique – alimentation en eau potable

Entreprise Travaux Publics Schneider de Wittenheim pour un montant de 109 177,00 € HT (130 575,69 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ces travaux sont inscrits à l'article 2317-41211 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 23 : Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et de Niffer – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement des rues de Kembs et de Niffer à Rixheim fait partie du programme des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 100 mètres pour chacune des rues et comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures béton franchissables type A2 à revêtement granité et d'un pavé béton 16/24/14 formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 223 000,00 € HT (266 708,00 € TTC). Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41208 du budget primitif 2013.

Une aide financière à la réalisation de ces opérations sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement des rues de Kembs et de Niffer à Rixheim, chiffrée à 223 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 24 : Rixheim – réaménagement de la rue de Provence et de l'impasse de l'Artois – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement de la rue de Provence et de l'impasse de l'Artois à Rixheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013.

Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 170 mètres pour la rue de Provence, 80 mètres pour l'impasse de l'Artois et comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de bordures béton à revêtement granité type T2 et d'un pavé béton 16/24/14 formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 210 000,00 € HT (251 160,00 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-41210 du budget primitif 2013.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de la rue de Provence et de l'impasse de l'Artois à Rixheim, chiffrée à 210 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

Point n° 25 : Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim – engagement de la procédure de délégation de service public

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Par délibération du 7 juillet 2012, le comité syndical avait attribué à l'association Les Copains d'Abord, le marché de services récréatifs pour les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim. Ce marché, d'une durée de 16 mois, arrivera à échéance le 31 décembre 2013.

Afin d'assurer la continuité du service à l'issue du contrat en cours, il est envisagé de conclure une délégation de service public, permettant de confier au gestionnaire des missions multiples, qui nécessitent une certaine autonomie, impliquant de facto que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

En application du code général des collectivités territoriales, le rapport annexé rappelle l'historique de la gestion du service, les modes de gestion envisagés ainsi que les caractéristiques essentielles du projet de délégation.

Ce projet de délégation de service public sera soumis, pour avis, à la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'au comité technique paritaire.

Il appartient préalablement au comité syndical de se prononcer sur le principe de cette délégation et, le cas échéant, de charger M. le président de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne prend pas part au vote) :

- **Approuve le principe et le projet de délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim ;**
- **Charge M. le président de soumettre ce projet à l'avis de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique paritaire ;**
- **Autorise M. le président à engager, parallèlement, la procédure de délégation de service public.**

Point n° 26 : Activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim – engagement de la procédure de délégation de service public

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion, M. Jean-Claude NIEDERGANG quitte la réunion -

Par décision du 10 décembre 2012, la commission d'appel d'offres avait attribué à l'association l'île aux Copains, le marché de services récréatifs pour les communes de Dietwiller et Habsheim. Ce marché, d'une durée de 12 mois, arrivera à échéance le 31 décembre 2013.

Afin d'assurer la continuité du service à l'issue du contrat en cours, il est envisagé de conclure une délégation de service public, permettant de confier au gestionnaire des missions multiples, qui nécessitent une certaine autonomie, impliquant de facto que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

En application du code général des collectivités territoriales, le rapport annexé rappelle l'historique de la gestion du service, les modes de gestion envisagés ainsi que les caractéristiques essentielles du projet de délégation.

Ce projet de délégation de service public sera soumis, pour avis, à la commission consultative des services publics locaux en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'au comité technique paritaire.

Il appartient préalablement au comité syndical de se prononcer sur le principe de cette délégation et, le cas échéant, de charger M. le président de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Claude NIEDERGANG ne prend pas part au vote) :

- **Approuve le principe et le projet de délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Dietwiller et Habsheim ;**
- **Charge M. le président de soumettre ce projet à l'avis de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique paritaire ;**
- **Autorise M. le président à engager, parallèlement, la procédure de délégation de service public.**

Point n° 27 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs complémentaires pour l'accueil de loisirs et de séjours – printemps 2013

- M. Jean-Claude NIEDERGANG rejoint la réunion, M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer, tels que détaillés dans le document en annexe, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association Les Copains d'Abord au printemps 2013.

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 (T1 à T3), en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne prend pas part au vote), approuve les tarifs proposés.

Point n° 28 : Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du centre – modification de l'A.P.D. sur avis du service des bâtiments de France – lancement de la nouvelle consultation

- M. Jean- Pierre BARI rejoint la réunion -

Par délibérations des 12 juin et 12 juillet 2012, le comité syndical avait autorisé M. le président à signer certains des marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'école élémentaire du centre à Habsheim.

Suite notamment, à l'avis défavorable émis par le directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin (A.B.F.), le comité syndical avait par ailleurs pris la décision de reconsidérer une partie de l'avant-projet définitif, concernant principalement le procédé d'isolation extérieure à mettre en œuvre.

Le cabinet d'architecture G5, prestataire intellectuel de ce programme, a transmis par courrier du 12 mars 2013, le détail et l'estimation des lots qu'il y aurait lieu de remettre en concurrence. Elaboré conformément aux prescriptions de l'A.B.F. et en étroite concertation avec les représentants de la commune, celui-ci se présente comme suit :

▪ Enduits extérieurs	45 000,00 € HT
▪ Electricité	650,00 € HT
▪ Menuiserie bois	4 950,00 € HT
▪ Peinture intérieure et extérieure	22 960,00 € HT
▪ Revêtement de sol	1 300,00 € HT
▪ Serrurerie	4 700,00 € HT
▪ Total	79 560,00 € HT

Les crédits nécessaires ont été reportés au budget primitif 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les modifications de l'A.P.D. pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire du centre à Habsheim, chiffrées à 79 560,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la procédure de mise en concurrence, par voie de procédure adaptée.**

Point n° 28 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 24 avril 2013 à 18 heures 30, en mairie de Sausheim. Cette réunion plénière sera précédée d'un bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Illzach, le 20 mars 2013.

Compte administratif 2012

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 171 536,21 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 035 689,64 €	70 Produits de services	382 245,19 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 312 015,73 €	74 Dotations et participations	5 610 739,74 €
		75 Autres produits de gestion courante	19 270,95 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>3 519 241,58 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 012 255,88 €</i>
66 Charges financières	110 744,44 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	326 320,28 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	- €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>3 629 986,02 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 338 576,16 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	- €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 212,12 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>513 212,12 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
Total général	4 143 198,14 €	Total général	6 338 576,16 €

Excédent de l'exercice (F)

2 195 378,02 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	124 095,66 €	13 Subventions d'investissement reçues	7 520 837,05 €
204 Subventions d'équipements versées	65 306,63 €	16 Emprunts et dettes assimilées	4 200 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	51 495,20 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	13 280 255,76 €	21 Immobilisations corporelles	129 911,71 €
		23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>13 521 153,25 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>11 850 748,76 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	129 911,71 €	10 Dotations fonds divers - réserves	1 165 135,43 €
16 Emprunts et dettes assimilées	267 958,98 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	446 107,29 €	45 Opérations pour compte de tiers	- €
020 Dépenses imprévues	- €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>14 365 131,23 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>13 015 884,19 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		021 Virement de la section de fonctionnement	- €
041 Opérations patrimoniales	167 109,97 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 212,12 €
		041 Opérations patrimoniales	167 109,97 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>167 109,97 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>680 322,09 €</i>
Total général	14 532 241,20 €	Total général	13 696 206,28 €

Déficit de l'exercice (I)

836 034,92 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'Île Napoléon

Etat des autorisations de programme et crédits de paiements

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 20 mars 2013 - point n° 3 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes votées en 2012

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	2 065 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	1 040 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	7 725 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 800 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	2 650 000 €
Total TTC		19 705 000 €

Crédits de paiement

2012		
Alloué	Consommé	Solde
- €	- €	- €
125 000 €	25 460 €	99 540 €
940 000 €	749 018 €	190 982 €
912 124 €	586 084 €	326 040 €
3 000 000 €	545 106 €	2 454 894 €
2 241 617 €	1 944 300 €	297 317 €
1 400 000 €	1 182 670 €	217 330 €
100 000 €	38 779 €	61 221 €
8 718 741 €	5 071 417 €	3 647 324 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	3 050 728 €
Subventions	1 790 000 €
Produits exceptionnels	293 000 €
Emprunt	3 620 000 €
Fonds propres (maximum)	10 951 272 €
Total TTC	19 705 000 €

2012		
Prévu	Réalisé	Solde
250 372 €	243 467 €	6 905 €
- €	12 000 €	- 12 000 €
293 000 €	293 000 €	- €
2 312 124 €	1 768 754 €	543 370 €
5 863 244 €	2 754 196 €	3 109 048 €
8 718 741 €	5 071 417 €	3 647 324 €

Budget primitif 2013

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	3 251 300,00 €	013 Atténuation de charges	- €
012 Charges de personnel	1 171 115,00 €	70 Produits de services	370 000,00 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	815 572,00 €	74 Dotations et participations	5 629 700,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	16 000,00 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>5 237 987,00 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>6 015 700,00 €</i>
66 Charges financières	365 300,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	8 500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	135 783,00 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 747 570,00 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>6 015 700,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	7 017 805,31 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	106 300,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>7 124 105,31 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	6 855 975,31 €
Total général	12 871 675,31 €	Total général	12 871 675,31 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	366 000,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	9 406 470,00 €
204 Subventions d'équipements versées	672 700,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	3 727 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	206 500,00 €	20 Immobilisations incorporelles	183 350,00 €
23 Immobilisations en cours	21 619 200,00 €	21 Immobilisations corporelles	- €
		23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>22 864 400,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>13 316 820,00 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	400 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	651 150,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	500,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	30 000,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	570 000,00 €
020 Dépenses imprévues	1 784 011,36 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>25 329 561,36 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>14 287 320,00 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	7 017 805,31 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 300,00 €
		041 Opérations patrimoniales	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>7 124 105,31 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	3 918 136,05 €
Total général	25 329 561,36 €	Total général	25 329 561,36 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'île Napoléon
Autorisations de programmes et crédits de paiement

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 20 mars 2013 - point n° 13 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes 2013

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	2 335 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	1 040 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 600 000 €
	Construction d'une salle de sport	7 500 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 760 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 800 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	4 300 000 €
Total TTC		21 440 000 €

Crédits de paiement

Années						
2010		2011		2012		2013/2014
Alloué	Consommé	Alloué	Consommé	Alloué	Consommé	
25 000 €	17 480 €	- €	- €	- €	- €	87 520 €
60 000 €	4 365 €	650 000 €	39 615 €	125 000 €	25 460 €	2 265 560 €
100 000 €	1 653 €	1 126 500 €	16 210 €	940 000 €	749 018 €	273 119 €
800 000 €	19 854 €	1 200 000 €	888 022 €	912 124 €	586 084 €	106 040 €
150 000 €	26 662 €	500 000 €	201 588 €	3 000 000 €	545 106 €	6 726 644 €
500 000 €	24 999 €	1 123 500 €	233 384 €	2 241 617 €	1 944 300 €	557 317 €
400 000 €	- €	600 000 €	235 263 €	1 400 000 €	1 182 670 €	382 067 €
50 000 €	- €	100 000 €	3 100 €	100 000 €	38 779 €	4 258 121 €
2 085 000 €	95 013 €	5 300 000 €	1 617 182 €	8 718 741 €	5 071 417 €	14 656 388 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	785 157 €
Subventions	1 802 000 €
Produits exceptionnels	293 000 €
Emprunt	3 400 000 €
Fonds propres (maximum)	15 159 843 €
Total TTC	21 440 000 €

Années						
2010		2011		2012		2013/2014
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
- €	- €	14 710 €	14 710 €	250 372 €	243 467 €	785 157 €
- €	- €	- €	- €	- €	12 000 €	1 790 000 €
- €	- €	- €	- €	293 000 €	293 000 €	- €
- €	- €	1 785 290 €	1 123 285 €	2 312 124 €	1 768 754 €	488 107 €
2 085 000 €	95 013 €	3 500 000 €	479 187 €	5 863 244 €	2 754 196 €	11 593 124 €
2 085 000 €	95 013 €	5 300 000 €	1 617 182 €	8 718 741 €	5 071 417 €	14 656 388 €

Rapport de présentation du service

Délégation de service public pour l'exercice de la compétence extrascolaire sur le territoire des communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim.

Historique de la gestion du service

Conformément à ses statuts, le S.C.I.N. entend répondre aux attentes des familles de ses communes membres, par la mise en œuvre de ses compétences en matière d'organisation et de développement d'une offre d'accueil extrascolaire en faveur des enfants de 3 à 17 ans.

C'est ainsi qu'un marché de services récréatifs a été mis en place, puis régulièrement renouvelé, sur le territoire des communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il y a lieu d'engager la procédure permettant d'assurer la continuité du service.

Modes de gestion envisagés

Les différents modes de gestion possibles pour l'exploitation du service extrascolaire sont les suivants :

- La régie directe ;
- Le mode associatif ;
- Le marché public de services récréatifs ;
- La délégation de service public.

Sur son territoire, le S.C.I.N., dispose de plusieurs structures d'accueil extrascolaire, gérées soit sur le mode associatif assorti d'un conventionnement, soit sous la forme de marchés publics, soit à travers une délégation de service public.

En ce qui concerne le renouvellement du service extrascolaire sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim, c'est la délégation de service public qui est envisagée.

En effet, ce mode de gestion permet de confier au gestionnaire des missions multiples, qui nécessitent une certaine autonomie, impliquant de fait que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Caractéristiques essentielles de la délégation de service public

a) Objet

Le délégataire aura en charge le fonctionnement de l'accueil extrascolaire, sur le territoire des communes concernées, dans des locaux mis à sa disposition par le syndicat, selon des modalités qui seront définies dans la convention.

Le délégataire sera également garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et pédagogique. Il s'assurera que les services et/ou activités sont ouverts à tous, s'appuyant sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et répondant aux normes de sécurité et d'hygiène.

b) Durée

La convention de délégation de service public sera d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

c) Rôle et prérogatives du délégant

Le délégant :

- Définit la politique générale des structures d'accueil extrascolaire sur son territoire ;
- Assure le financement des investissements, selon les modalités qui seront définies dans la convention ;
- Verse au délégataire une « contribution forfaitaire » annuelle permettant de compenser les obligations de service public imposées au délégataire ;
- Arrête la politique tarifaire ;
- Veille à la bonne exécution des services effectués par le délégataire.

d) Responsabilité du délégataire

Dès la date de prise en charge effective du service, le délégataire fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation.

La responsabilité du délégant ne pourra être recherchée à l'occasion des litiges provenant de la gestion du délégataire.

Le délégataire est seul responsable vis-à-vis des usagers et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

e) Conditions financières

Le délégataire s'engage à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public.

Il s'engage notamment sur une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Le S.C.I.N. versera au délégataire une contribution forfaitaire annuelle destinée à compenser les contraintes de service public liées notamment à la politique tarifaire appliquée.

f) Rapport annuel

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet, chaque année, au S.C.I.N., un rapport comportant notamment un bilan financier et un bilan d'activité. Dans cette dernière rubrique seront notamment présentés les taux d'occupation réel et financier de la structure.



Rapport de présentation du service

Délégation de service public pour l'exercice de la compétence extrascolaire sur le territoire des communes de Dietwiller et Habsheim.

Historique de la gestion du service

Conformément à ses statuts, le S.C.I.N. entend répondre aux attentes des familles de ses communes membres, par la mise en œuvre de ses compétences en matière d'organisation et de développement d'une offre d'accueil extrascolaire en faveur des enfants de 3 à 17 ans.

C'est ainsi qu'un marché de services récréatifs a été mis en place, puis régulièrement renouvelé, sur le territoire des communes de Dietwiller et Habsheim.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2013, il y a lieu d'engager la procédure permettant d'assurer la continuité du service.

Modes de gestion envisagés

Les différents modes de gestion possibles pour l'exploitation du service extrascolaire sont les suivants :

- La régie directe ;
- Le mode associatif ;
- Le marché public de services récréatifs ;
- La délégation de service public.

Sur son territoire, le S.C.I.N., dispose de plusieurs structures d'accueil extrascolaire, gérées soit sur le mode associatif assorti d'un conventionnement, soit sous la forme de marchés publics, soit à travers une délégation de service public.

En ce qui concerne le Dietwiller et Habsheim, Battenheim et Sausheim, c'est la délégation de service public qui est envisagée.

En effet, ce mode de gestion permet de confier au gestionnaire des missions multiples, qui nécessitent une certaine autonomie, impliquant de fait que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Caractéristiques essentielles de la délégation de service public

a) Objet

Le délégataire aura en charge le fonctionnement de l'accueil extrascolaire, sur le territoire des communes concernées, dans des locaux mis à sa disposition par le syndicat, selon des modalités qui seront définies dans la convention.

Le délégataire sera également garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et pédagogique. Il s'assurera que les services et/ou activités sont ouverts à tous, s'appuyant sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et répondant aux normes de sécurité et d'hygiène.

b) Durée

La convention de délégation de service public sera d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

c) Rôle et prérogatives du délégant

Le délégant :

- Définit la politique générale des structures d'accueil extrascolaire sur son territoire ;
- Assure le financement des investissements, selon les modalités qui seront définies dans la convention ;
- Verse au délégataire une « contribution forfaitaire » annuelle permettant de compenser les obligations de service public imposées au délégataire ;
- Arrête la politique tarifaire ;
- Veille à la bonne exécution des services effectués par le délégataire.

d) Responsabilité du délégataire

Dès la date de prise en charge effective du service, le délégataire fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation.

La responsabilité du délégant ne pourra être recherchée à l'occasion des litiges provenant de la gestion du délégataire.

Le délégataire est seul responsable vis-à-vis des usagers et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

e) Conditions financières

Le délégataire s'engage à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public.

Il s'engage notamment sur une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Le S.C.I.N. versera au délégataire une contribution forfaitaire annuelle destinée à compenser les contraintes de service public liées notamment à la politique tarifaire appliquée.

f) Rapport annuel

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet, chaque année, au S.C.I.N., un rapport comportant notamment un bilan financier et un bilan d'activité. Dans cette dernière rubrique seront notamment présentés les taux d'occupation réel et financier de la structure.



Tarifs printemps 2013

Stage Les Copains indiens

Du lundi 15 au vendredi 19 avril

Une semaine consacrée aux indiens : tir à la carabine, tir à l'arc, grand jeu, bricolage, trampoline, et surtout deux jours et une nuit à Europa-park sous un tipi avec soirée barbecue.

Accueil de 8h à 17h à l'école élémentaire du sud. Repas tiré du sac sauf le mercredi soir et jeudi midi.

Age : 7-14 ans.

Tarifs : T1 : 120 € T2 : 130 € T3 : 155 € Extérieur : 175 €

Séjour Marseille – L'OM – Les Calanques

Du mercredi 17 au lundi 22 avril

Match de foot OM – Brest, rando en kayak de mer, découverte des calanques, Cassis, le centre historique. Et aussi Arles, ville d'art et d'histoire. Hébergement en auberge de jeunesse.

Age : 11-17 ans.

Tarifs : T1 : 190 € T2 : 210 € T3 : 230 € Extérieur : 260 €

Séjour à l'Ecomusée d'Alsace

Du lundi 22 au vendredi 26 avril 2013

Deux formules au choix : avec ou sans hébergement. Un retour vers le passé avec de nombreux ateliers : poterie, torchis, charpente et couverture, sculpture sur bois, cuisine, calligraphie, école d'antan, nourrissage des animaux, visite libre du musée. Hébergement en pension complète dans une maison alsacienne typique. Sans hébergement : départ et retour tous les jours de Sausheim et Rixheim.

Age : 7-14 ans.

Tarifs sans hébergement : T1 : 110 € T2 : 120 € T3 : 130 € Extérieur : 150 €

Tarifs avec hébergement : T1 : 170 € T2 : 190 € T3 : 210 € Extérieur : 240 €